



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1760

Lancement de la 2ème phase de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin – Rénovation des installations thermique » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 20004/2021-1. Signature de la convention de participation financière de la Ville de Lyon aux travaux réalisés par la Métropole de Lyon pour le remplacement des installations de chauffage communes du Collège Jean Moulin et du réseau desservant exclusivement le gymnase municipal Jean Moulin - EI 05211

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1760 - LANCEMENT DE LA 2EME PHASE DE L'OPERATION N° 05211001 « GYMNASSE JEAN MOULIN – RENOVATION DES INSTALLATIONS THERMIQUE » ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP 20004/2021-1. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON AUX TRAVAUX REALISES PAR LA METROPOLE DE LYON POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE COMMUNES DU COLLEGE JEAN MOULIN ET DU RESEAU DESSERVANT EXCLUSIVEMENT LE GYMNASSE MUNICIPAL JEAN MOULIN - EI 05211 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Tous arrondissements Bâtiments – Raccordement réseau de chaleur ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20004

Par délibération n° 2022/1645 du 31 mars 2022, vous avez approuvé le lancement de la 1^{ère} phase de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin – Rénovation des installations thermique » pour 310 000 euros pour la rénovation de l'installation thermique du gymnase, pilotée par la direction de la Construction.

Le gymnase Jean Moulin, situé 10 montée du Télégraphe à Lyon 5^{ème} et référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05211 dans la base patrimoniale municipale, est propriété de la Ville en vertu d'un bail emphytéotique en date du 30 juillet 1998 consenti pour une durée de 99 ans par la Communauté urbaine de Lyon.

Ce bâtiment est entièrement enclavé dans une propriété de la Métropole de Lyon.

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire du gymnase Jean Moulin sont assurés par la fourniture de chaleur depuis le collège Jean Moulin, situé 1 place des Minimes à Lyon 5^{ème}, propriété de la Métropole de Lyon, via une canalisation aller-retour d'environ 150 mètres linéaires.

En octobre 2020, ce réseau de chauffage entre le collège et le gymnase a subi des ruptures successives qui se sont avérées non réparables après plusieurs tentatives. Cette obsolescence nécessite donc des travaux de renouvellement complet de la canalisation entre les deux bâtiments. Ces installations se situent pour une part essentielle dans

l'emprise du collège Jean Moulin, propriété de la Métropole de Lyon et, pour une part très minime (3 mètres de canalisation sur 150 mètres totaux) au sein du gymnase à chauffer.

Préalablement aux ruptures de réseau intervenues en octobre 2020, et donc indépendamment de celles-ci, la Métropole de Lyon avait envisagé l'inscription dans sa programmation pluriannuelle d'investissements (PPI), de l'opération de restructuration du collège. Cette opération intégrait notamment la rénovation complète des installations de production et distribution de chaleur du collège. Dans ce cadre, la Métropole et la Ville s'étaient rapprochées afin d'étudier les solutions pour rendre le gymnase indépendant en terme de chauffage. Mais aucune des solutions envisagées n'a pu être retenue du fait de la situation du tènement dans le périmètre « monuments historiques » et de l'éloignement des réseaux publics ENEDIS et GRDF.

L'opération de restructuration du collège n'ayant pas été retenue à la PPI 2021-2026 de la Métropole de Lyon dans sa forme initiale, il fallait tenir compte des travaux les plus indispensables à la conservation du patrimoine. Au regard de l'usage du site et de la vétusté des installations, les travaux de rénovation des installations de chauffage du collège ont été actés.

La Ville et la Métropole ont alors décidé de rester dans la configuration initiale, à savoir une fourniture de chaleur via un réseau privé entre le collège et le gymnase.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'opération de rénovation des équipements de chauffage du collège pour l'approvisionnement en chaleur du gymnase et des contraintes réglementaires et techniques induites par la fourniture au gymnase, la Ville a souhaité apporter son concours financier à la réalisation des travaux de remplacement des installations de production et de distribution de chaleur du collège Jean Moulin et de rénovation du réseau entre les deux sites.

La participation de la Ville au financement de l'ouvrage, à verser à la Métropole dans le cadre du projet de travaux, est estimée à 202 950 euros Toutes dépenses comprises (TDC). Cette participation sera définitivement arrêtée au vu des décomptes des entreprises après la réception des travaux par la Métropole.

Par ailleurs, la Ville autorise la Métropole à réaliser, sous sa propre responsabilité, les travaux au sein même de la propriété municipale, en l'occurrence sur quelques mètres dans le local de l'échangeur du gymnase, pour les besoins de raccordement à l'échangeur. Elle autorise la Métropole à accéder aux installations du gymnase pour les besoins du chantier.

La Ville et la Métropole souhaitent signer une convention pour définir les conditions dans lesquelles la Ville s'engage à verser une participation financière pour l'opération de rénovation des équipements de chauffage du collège Jean Moulin, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole, et dont le périmètre comprendra le remplacement du réseau privé de chaleur entre le collège et le gymnase.

Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature par les deux parties et se terminera à l'échéance d'un délai de six mois suivant l'établissement du décompte

général et définitif du marché de travaux conclu par la Métropole pour la réalisation de l'ouvrage.

Le montant de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin – Rénovation des installations thermique » est ainsi porté à 512 950 euros et est financé par affectation complémentaire d'une partie de l'AP 20004/2021-1.

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 et n° 2022/1645 du 31 mars 2022 ;

Vu la convention du 30 juillet 1998 par laquelle la Communauté urbaine de Lyon a donné à bail emphytéotique à la Ville de Lyon un immeuble à usage de gymnase et de plateau d'évolution sportive attenant au collège Jean Moulin ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de la 2^{ème} phase de l'opération n° 05211001 « Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermiques » est approuvé. Elle sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004.
- 2- Une subvention d'équipement de 202 950 € est allouée à la Métropole pour le remplacement des installations de chauffage du Collège Jean Moulin et du réseau desservant le gymnase municipal Jean Moulin.
- 3- La convention annexée au présent rapport entre la Ville de Lyon et la Métropole est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20004, AP n° 2021-1, opération n° 05211001 et imputée aux chapitres 20, 23, 204 et autres, fonction 321, selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants, susceptibles de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2022 : 482 950 € (y compris subvention de 202 950 €) ;
 - 2023 : 30 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET